

GENTHOD

INFO

OCTOBRE 2011

EDITORIAL

Les cent jours du nouvel Exécutif

La période estivale a été très chargée pour vos nouveaux magistrats. Un courrier abondant, des rendez-vous avec tous les prestataires de services, la police, la poste, et la réception en mairie de plusieurs Gentousiens pour des questions ou problèmes divers. Sans oublier les discussions individuelles avec chaque employé de la mairie, moments importants puisqu'ils sont l'image vers l'extérieur. Réunion également avec le service de la Surveillance des communes, désireux de rencontrer un Exécutif entièrement renouvelé (c'est très rare), et qui prodigue ses bons conseils. Entre juin et septembre, nous avons reçu plus de soixante personnes en mairie.

L'exécutif a célébré deux mariages et a procédé à trois naturalisations d'enfants mineurs.

Quelques dossiers d'envergure, comme le projet de construction au Petit-Malagny, dont on doit apprécier l'impact sur la commune, ont également été traités durant cette période.

Plusieurs réunions ont aussi été organisées avec les services de l'État pour régler les problèmes de mobilité (TPG, plan directeur du réseau routier), de sécurité, et d'écoulement des eaux.

Genthod et Bellevue ont toujours été très proches. On le voit notamment avec les nombreuses associations des deux communes, mais aussi avec les projets intercommunaux, impossibles à réaliser seul. C'est donc tout naturellement que les deux Exécutifs se sont

rencontrés pour en discuter et avancer dans leurs résolutions.

Notre commune est petite et a besoin de ses voisines pour défendre des intérêts communs. C'est ainsi que les magistrats des sept communes de la rive droite du lac (Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Genthod, le Grand-Sacconnex, Pregny-Chambésy et Versoix) se sont déjà réunis pour confronter et partager leurs idées. Chaque magistrat fait partie de commissions thématiques, reflétant les préoccupations d'aujourd'hui tout en regardant vers l'avenir.

Contrairement aux autres communes suisses, les communes genevoises ont peu de pouvoir. C'est le Grand Conseil qui vote les lois, et le Conseil d'Etat qui a le dernier mot, notamment pour les autorisations de construire. Heureusement, les quarante-cinq communes de Genève sont regroupées en Association des communes genevoises (ACG), partenaire incontournable comme le répétait Mme Michèle Künzler, notre Conseillère d'Etat, ancienne habitante de Genthod, chargée des relations avec les communes. Moments intenses où les cent trente-sept magistrats du canton échangent leurs idées, leurs problèmes et leurs solutions. Là aussi, divers groupes thématiques existent.

Dernier niveau d'interactions, les relations franco-valdo-genevoises, avec des réunions selon les sujets d'actualité, comme la circulation et les transports, ou encore, les corridors biologiques.

Le Maire
François Mazonod

VOTE EN LIGNE

Et de deux ! Après la première du 15 mai, premier scrutin de Suisse lors duquel un canton entier a pu voter par internet, cette possibilité sera à nouveau offerte à toutes les Genevoises et tous les Genevois pour la votation du 27 novembre. Comme pour le scrutin du 15 mai, cette votation ne comporte aucun sujet fédéral. Dès lors, le Canton est affranchi des restrictions que la Confédération fait encore peser sur le vote électronique.

A la différence du droit fédéral, le droit cantonal considère le vote en ligne comme une manière normale et légitime d'exprimer son opinion, au même titre que le vote postal et le vote à l'urne. Les lois, que l'on dit volontiers en retard sur la société, sont ici en phase avec les attentes de la population. En mai, un suffrage exprimé sur cinq, l'a été par internet. Si l'on inclut les Genevois de l'étranger, le pourcentage monte même à 22,1%.

Cinq questions seront posées :

- Acceptez-vous la loi modifiant la loi générale sur les contributions publiques du 18 mars 2011 ?
- Acceptez-vous la loi modifiant la loi générale sur les contributions publiques (Droit des pauvres) du 24 mars 2011 ?
- Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur les droits d'enregistrement du 27 mai 2011 ?
- Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur l'aide sociale individuelle du 11 février 2011 ?
- Acceptez-vous l'initiative 142 « Pour le droit à un salaire minimum » ?

Simple d'utilisation, le vote par internet s'effectue en une seule opération, pas besoin de trouver une boîte aux lettres, et garantit la validité de votre vote. Trop souvent des bulletins papier sont invalidés en raison d'erreurs, le plus souvent involontaires, des électeurs, telles que l'utilisation de Stabilo Boss, de Tipp Ex ou des inscriptions sans lien avec le scrutin.

Autre avantage, le décompte des bulletins électroniques ne souffre pas d'erreurs. Le vote par internet offre la certitude que votre suffrage a été reçu et sera pris en compte dans le décompte final. Une confirmation de bonne réception est envoyée au terme de la transaction de vote.

Malgré l'existence de trois canaux de vote, vous ne pouvez pas voter deux fois, car le registre des électeurs est le même quel que soit

le canal de vote. Chaque vote enregistré bloque pour l'électeur en question la possibilité d'un nouveau vote.

Ces caractéristiques font du vote en ligne un outil important de la modernisation des droits politiques à Genève. Le *design* novateur de la carte de vote en est une illustration. Saviez-vous qu'elle tient désormais aussi lieu d'attestation de domicile ?

Le site www.ge.ch/evoting vous renseignera sur le vote par internet. Durant le scrutin, une assistance téléphonique sera à disposition au 0840 235 235, de 8h à 18h, les jours ouvrables, ainsi qu'à l'adresse ael-assistance@etat.ge.ch.

La Chancellerie d'État vous invite à voter par internet, du 30 octobre au 26 novembre à midi, à l'adresse suivante : <https://www.evotest.ch/ge>.

GENTHOD EN CHANTIERS

Deux chantiers importants sont venus troubler la quiétude gentousienne.

D'une part, l'école est en rénovation. Elle verra ses fenêtres être changées pour augmenter l'isolation et le confort des classes. Le toit recevra des panneaux photovoltaïques pour transformer l'énergie solaire en électricité. Ceci avec la volonté de maintenir notre parc immobilier en excellent état, en adéquation avec notre philosophie et notre adhésion au concept du développement durable. Les travaux vont s'étaler sur une petite année en minimisant l'impact sur les classes, qui seront affectées une par une. La sécurité est un souci majeur, puisque les cours ont repris. Des mesures de sécurité ont été prises et devront être contrôlées, voire renforcées, pour que les élèves, les enseignants et toute autre personne soient protégés. N'entrez pas sur le chantier où l'activité peut être dangereuse !

D'autre part, la réalisation du centre communal polyvalent avec ses trois bâtiments. Attendu depuis longtemps par certains, craint par d'autres, cet ensemble répondra aux besoins de notre commune qui a bien changé ces dernières années. Les travaux vont durer deux ans. Le périmètre est délimité par une enceinte que l'on ne doit pas franchir pour des questions de sécurité. L'ancien bâtiment de la poste a été éliminé. L'office postal est remplacé par une agence postale abritée dans

un bâtiment provisoire. Les pelleteuses creusent de grands trous. Une grue se dresse au milieu du chantier. Quand on construit, on détruit un peu. Tous auront la nostalgie d'un terrain qui a accueilli, entre autres, les tentes pour les fêtes des promotions et du 1er août.

Les accès aux bâtiments, à savoir l'école, la salle de gymnastique, la bibliothèque, la salle de musique, la salle des sociétés et le bâtiment du parascolaire, sont plus limités. Le parking de l'école est maintenant fermé. Les places du chemin de la Pralay réduites.

En ces moments de profonde mutation du territoire communal, nous demandons à chacun d'utiliser la parking du chemin de la Gandole, y compris pour déposer les élèves amenés en voiture. Favorisez l'utilisation du Pédibus pour les élèves, et n'entrez pas sur les chantiers ! Merci de faire preuve de prudence, de compréhension et de courtoisie envers autrui.

HEUREUX ÉVÉNEMENT

Fait rare la même année, deux mariages au sein du personnel communal ont été célébrés. Notre secrétaire générale, Mme Bernadette Bolay-Dard, s'est mariée avec M. Guy Baccelli le 26 août en la mairie de Saint-Raphaël sur la côte d'Azur. Un apéritif avec le personnel communal, le 6 septembre, a permis à chacun de féliciter les époux Baccelli en leur souhaitant tout le bonheur du monde.

Le 1er octobre, c'est à la Mairie que Mme Sonia Lardi, adjointe à la secrétaire générale, et M. Pierre Debieux se sont unis. Le personnel communal a fêté cet heureux événement le 11 octobre. Meilleurs vœux de bonheur à ce jeune couple gentousien.

REMOUS DANS LA COMMUNE

La tranquillité habituelle de notre commune a été quelque peu perturbée par de surprenantes nouvelles et faits divers. Comme ce promeneur albanais qui a été retrouvé le 6 juillet en milieu forestier, dans un sac poubelle, ligoté et lacéré de coups de couteau, heureusement encore en vie. La police s'est orientée vers les milieux de la drogue pour trouver les coupables.

Ou la guerre des communiqués qui a sévi à Genthod ce 27 juillet, avec la réception d'une lettre ouverte à la Mairie à propos de la mise à disposition, par l'Église protestante, de

la salle de paroisse pour une conférence sur le conflit syrien. La Mairie ne gère pas les locations faites par la communauté protestante, et elle respecte la séparation entre l'État et l'Église qui prévaut depuis 1907.

Ou encore, le 17 août, la parution dans la Tribune de Genève d'un article polémique mélangeant plage et port, concernant les règles en application dans la baie du Creux-de-Genthod.

UNE BELLE INITIATIVE

Quelqu'un s'est-il déjà proposé de venir faire le ménage chez vous gratuitement ? Et bien, si, c'est possible, et cela s'est produit dans le port du Creux-de-Genthod.

Le Club de plongée Tinky's Dive, situé à Chêne-Bourg, a sollicité l'autorisation de la Mairie de pouvoir nettoyer le fond du port du Creux-de-Genthod. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'un projet mondial, nommé «Project Aware», où un jour par an tous les clubs de plongée de certification PADI font un geste pour l'environnement.

Dimanche 18 septembre passé, trois plongeurs et deux accompagnants ont donc, dans la bonne humeur, réalisé le premier objectif de cette journée : ramasser des déchets. Le deuxième objectif étant de sensibiliser les plongeurs et le public en général aux questions environnementales. Un seul point noir lors de cette journée, nos bénévoles ont constaté qu'il y avait, malheureusement, un gros travail de nettoyage à faire. Le fond du port est, en effet, truffés de CD et de bouteilles en verre. Une expérience qui mérite donc d'être renouvelée.

MOBILITÉ

Le TCS a, une fois de plus, attiré notre attention sur une trop grande fréquence des dépassements de vitesse sur la route de Valavran en direction de Genthod et la route de Malagny en direction de Versoix. Malgré la présence de l'inforadar au mois de juin dernier, les dépassements de vitesse ont été nombreux, bien que, pour leur grande majorité, ils n'excèdent pas 10 km/h.

Ces tronçons méritent malgré tout une attention particulière, car nous pouvons constater 52 dépassements extrêmes de plus de 30 km/h. Une pointe à 92 km/h a été enregistrée

sur la route de Malagny en direction de Genthod, où la vitesse est limitée à 40 km/h, ce qui représente un dépassement plus important que le maximum de 97 km/h de la route de Valavran, limitée, elle, à 50 km/h.

Sur ces deux tronçons la statistique démontre que 2% des mesures prises auraient dû mener à un retrait du permis de conduire.

Que chacun médite ces chiffres et se responsabilise, car en dehors des mesures légales de répression, sur un plan humain, personne ne souhaite que l'un de ses proches ou lui-même ne vienne gonfler la statistique des accidentés de la route.

NOCTAMBUS

Un système de mobilité qui gagne du terrain. En effet, selon le dernier rapport de l'Association, on constate une croissance de 8% de l'activité en 2010, ce qui correspond au transport de 577'000 passagers pour l'année. Si, dans les régions urbaines, il y a eu une forte croissance, c'est surtout au niveau régional, en périphérie de Genève, que l'activité a augmenté. En dehors des lignes régulières, Noctabus peut proposer des services spéciaux supplémentaires, liés à des manifestations, par exemple. Ces demandes marginales peuvent émaner indifféremment de privés, d'entreprises, ou d'organismes publics.

SÉCURITÉ

La Police de Versoix, qui entretient des relations régulières avec les autorités communales, signale une recrudescence des cambriolages dans la région. Elle invite donc la population à la prudence. Elle suggère également de renforcer les portes par des fermetures supplémentaires ou la mise en place de barres transversales, ou de tout système capable de ralentir une possible effraction, de la rendre moins aisée, plus visible et plus bruyante.

PRIX COMMUNE DE GENTHOD

La Commune a récompensé et félicité les élèves terminant leurs études de second cycle, les plus méritants de leurs écoles respectives. Il s'agit de : Nada El-Aji, Noémie Ohana et Aurélien Walter.

FSG RECHERCHE COMITÉ

La section de Genthod-Bellevue de la Fédération Suisse de Gymnastique recherche un(e) président(e), un(e) trésorier(ère) et un(e) secrétaire pour la fin août 2012. En effet, les trois dames qui tiennent, depuis de nombreuses années, ces positions au sein du comité, souhaitent passer la main pour pouvoir se consacrer à d'autres activités. Les personnes intéressées par l'un de ces postes pourront participer à la prochaine assemblée générale prévue au mois de novembre. Pour plus de renseignements, contacter la présidente au ☎ 022 774 26 42.

MÉMENTO

Légalisation de signatures

La Mairie rappelle que toutes légalisations de documents ou de signatures, sont délivrées par le service cantonal des légalisations sur présentation des originaux, y compris les copies certifiées conformes. Seuls les certificats de vie sont délivrés en Mairie.

Manifestations culturelles

Le 18 novembre se produira, à la salle communale à 20h, l'Association O'Pernacchio. Elle donnera une représentation de comedia dell'arte : « Flavio versus Antitus ». Un spectacle inédit à ne manquer sous aucun prétexte.

Le 2 décembre, Genthod accueillera, à 20h au temple, un ensemble vocal et instrumental du Conservatoire populaire de musique pour la « Messe de minuit » de Charpentier, lors d'une soirée de l'Avent qui s'annonce prometteuse.

Ateliers de décorations de Noël

Comme en 2010, des ateliers de décoration de Noël sont organisés et se dérouleront le samedi 3 décembre dans le déambulatoire de la salle de gymnastique. Les places seront limitées, et chaque citoyen a d'ores et déjà reçu un *tous ménages* d'inscription à remettre à la mairie avant le 11 novembre.

Édité par la Mairie de Genthod